



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

commerce électronique

Question écrite n° 83504

Texte de la question

M. Jacques Grosperin attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur l'inadéquation entre notre réglementation interne et la réglementation européenne en matière de vente à distance des produits de santé et plus particulièrement des produits d'optique. Il l'interroge sur la possibilité de vendre des produits d'optique en ligne sur Internet et le calendrier prévisible de la modification de la réglementation.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Grosperin](#)

Circonscription : Doubs (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83504

Rubrique : Ventes et échanges

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 juillet 2010, page 7512

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)